

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 13 décembre 2021



MAIRIE DE DIJON

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire : Madame MONTEIRO

Membres présents :

Monsieur REBSAMEN - Madame KOENDERS - Monsieur DESEILLE - Madame MARTIN - Monsieur PRIBETICH - Madame ZIVKOVIC - Monsieur EL HASSOUNI - Madame TOMASELLI - Monsieur HOAREAU - Madame AKPINAR-ISTIQAM - Monsieur LEHENOFF - Madame MARTIN-GENDRE - Monsieur BERTHIER - Madame BELHADEF - Madame BATAILLE - Monsieur BORDAT - Madame BLAYA - Monsieur MEKHANTAR - Monsieur HAMEAU - Madame CHOLLET - Madame CHARRET-GODARD - Monsieur MASSON - Monsieur N'DIAYE - Madame TENENBAUM - Monsieur TESTORI - Madame VACHEROT - Monsieur COURGEY - Monsieur AMIRI - Madame DU TERTRE - Madame EL MESDADI - Monsieur HAEGY - Madame JUBAN - Madame JUILLARD-RANDRIAN - Monsieur LEMANCEAU - Madame MONTEIRO - Monsieur MOREL - Madame GERBET - Monsieur BICHOT - Madame RENAUD - Madame JACQUEMARD - Monsieur DAVID - Monsieur CHEVALIER - Monsieur BOURGUIGNAT - Madame VUILLEMIN - Monsieur SIBERT - Madame HERVIEU - Monsieur CHATEAU - Madame MODDE - Madame HUON-SAVINA - Monsieur ROBERT - Monsieur MULLER - Monsieur DE VREGILLE - Madame REVEL

Membres excusés :

Monsieur LOVICH (pouvoir Monsieur DESEILLE) - Monsieur AVENA (pouvoir Madame KOENDERS) - Madame PFANDER-MENY (pouvoir Monsieur HAMEAU) - Monsieur DURAND (pouvoir Madame BELHADEF) - Monsieur MEZUI (pouvoir Madame EL MESDADI) - Madame BALSON (pouvoir Madame CHOLLET)

OBJET DE LA DELIBERATION

Caisse de Crédit Municipal de Dijon - Rapport annuel relatif à l'activité et à la situation financière de l'établissement - Compte financier 2020 et budget 2021 - Information du conseil municipal

Monsieur DESEILLE expose :

Conformément aux dispositions des articles L.2129-29 du code général des collectivités territoriales et L.514-2 du code monétaire et financier, « le budget annuel de la Caisse de Crédit Municipal ainsi que les budgets supplémentaires et le compte financier (...) sont transmis pour information au conseil municipal de la commune siège de la caisse » et « un rapport annuel relatif à l'activité et à la situation financière de la Caisse de Crédit Municipal est présenté par le Maire devant le conseil municipal ».

Monsieur le Directeur Général de la Caisse de Crédit Municipal de Dijon m'a, dans ce cadre, fait parvenir les éléments d'information qu'il m'appartient donc de vous présenter.

1- Principaux faits marquants de l'exercice

L'exercice 2020 a été principalement marqué par la crise sanitaire liée au COVID. Suite aux mesures de confinement décidées par le Président de la République, l'établissement a fermé ses portes du 15 mars au 12 mai 2020. Lors du second confinement, le Crédit municipal de Dijon, en tant que service public d'aide sociale, est demeuré ouvert au public avec des protocoles d'accueil adaptés.

La crise sanitaire a pesé sur l'activité de l'établissement : le volume d'engagements a nettement reculé par rapport à 2019 (- 18%) et l'encours moyen sur la période est en baisse de - 4%. Ce repli de l'activité, dans un contexte de baisse des taux, explique en partie la baisse du PNB.

En dehors de la crise sanitaire, le Crédit municipal de Dijon a finalisé en cours d'année les cessions des biens immobiliers hors Dijon dont il restait propriétaire.

Enfin, l'évolution des situations individuelles des agents fonctionnaires momentanément privés d'emploi (FMPE) a conduit à une reprise de provision de 314 K€ figurant en produits exceptionnels.

2- Comptes de l'établissement au 31 décembre 2020

Les comptes annuels au 31 décembre 2020 ont été audités par le Commissaire aux Comptes, et ont été certifiés réguliers, sincères et donnant une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et patrimoniale de l'établissement.

2.1 Concernant le compte de résultat au 31 décembre 2020 :

Au 31 décembre 2020, le produit net bancaire (PNB) qui s'établit à 494 K€ est en baisse de -15% comparativement à celui de fin décembre 2019. Les seuls intérêts du prêt sur gage (328 K€) affichent une baisse de - 9%, en lien avec la baisse de l'encours et la baisse des taux d'intérêts et reviennent au niveau de 2018.

Le contexte de baisse des taux d'intérêts pénalise également le rendement des prêts aux autres caisses de crédit municipal (- 31%) et celui de la trésorerie placée (- 9 K€, - 20%), expliquant le recul global du PNB.

Les charges générales d'exploitation continuent de baisser (- 13 %) sous l'effet conjugué du recul des charges de personnel (- 13 %) et du recul des autres frais généraux (8 %).

Après comptabilisation des amortissements, le résultat brut d'exploitation est de - 430 K€, soit une amélioration de + 37 K€.

Après comptabilisation du coût du risque de crédit, des gains sur actifs immobilisés (231 K€), des provisions exceptionnelles, et de la reprise de provision pour risque bancaire, le résultat net est excédentaire de + 343 K€ au 31 décembre 2020.

2.2. Concernant le bilan bancaire au 31 décembre 2020 :

Au 31 décembre 2020, les fonds propres s'élèvent à 18 M€ et permettent de couvrir :

- l'actif immobilisé (0,8 M€),
- les opérations avec la Clientèle (6,6 M€ correspondant à l'encours de prêts sur gages et de prêts aux autres Caisses de Crédit Municipal)

Les risques et charges identifiés sont provisionnés à hauteur de 1,4 M€ (dont 0,7 M€ de provisions pour charges de personnel, et 0,7 M€ de fonds de risques bancaires généraux).

Le niveau de trésorerie au 31 décembre 2020 atteint ainsi + 12 M€, permettant de couvrir notamment les dettes d'exploitation (94 K€), et les salaires provisionnés des agents en reclassement.

Le ratio européen de solvabilité du Crédit municipal de Dijon s'établit à 82,14 % au 31 décembre 2020.

3- Budget primitif 2021

Le budget primitif pour l'année 2021 a été adopté par le Conseil d'orientation et de surveillance (COS) du Crédit Municipal de Dijon le 18 décembre 2020, dans le respect du plan stratégique 2020-2022 et des orientations budgétaires fixées par délibération du COS le 13 novembre 2020.

Le budget primitif pour l'année 2021 intégrait notamment, en produits et en dépenses, la mise en œuvre des actions suivantes :

- la mise en place d'un prêt d'urgence sociale à taux réduit,
- le relèvement de la franchise d'intérêts pour les petits prêts, passant de 50 € à 100 €,
- l'obtention de l'extension d'agrément pour les prêts aux établissements publics locaux et aux associations sociales et culturelles,
- la diversification des objets pris en gage,
- le développement de la notoriété du prêt sur gage,
- l'optimisation de la gestion de la trésorerie,
- les mesures d'abaissement du point mort de l'établissement,
- le lancement du changement du système d'information,
- la réorganisation de l'accueil physique des clients dans l'agence.

Ainsi préparé, le budget primitif pour 2021 se présente comme suit :

3.1 Concernant les crédits votés en section d'exploitation

Pour les recettes, les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

- ⤴ Produits sur opérations de prêts : 612 K€, dont 450 K€ d'intérêts perçus au titre des prêts sur gages, 107 K€ d'intérêts perçus au titre des prêts aux établissements publics et 55 K€ de frais de dossiers et droit d'adjudication.
- ⤴ Récupération de charges : 27 K€
- ⤴ Produits accessoires : 3 K€
- ⤴ Produits financiers (dans le cadre de la gestion optimisée de la trésorerie) : 165 K€
- ⤴ Reprises sur amortissements et provisions : 519 K€ (dont 429 K€ de reprises sur provisions exceptionnelles)
- ⤴ Profits exceptionnels : 47 K€

Soit un total des recettes de la section exploitation de 1,373 K€ (pour un montant BP+BS 2020 de 1.506 K€).

Concernant les dépenses, les hypothèses retenues sont les suivantes :

- ⤴ Achats : 3 K€
- ⤴ Frais de personnel : 542 K€ (dont 114 K€ de formation, outplacement et Centre de Gestion, et 423 K€ de rémunération du personnel CMD, toutes charges incluses)
- ⤴ Impôts et taxes : 48 K€
- ⤴ Travaux et services extérieurs : 218 K€
- ⤴ Transports et déplacements : 3 K€
- ⤴ Opérations à caractère social (dégagements gratuits) : 6 K€
- ⤴ Frais de gestion générale : 53 K€ (dont 13 K€ de télécommunications et 24 K€ de frais de publicité et communication)
- ⤴ Frais financiers : 3 K€

- ⤴ Dotations aux amortissements et provisions : 264 K€ (dont 144 K€ de dotations aux amortissements)
- ⤴ Pertes : 36 K€ (dont 5 K€ de pertes exceptionnelles)

Soit un total de dépenses de la section exploitation de 1.176 K€ (pour un montant BP+BS 2020 de 1.261 K€)

Les recettes et les dépenses de la section d'exploitation du budget primitif 2020 sont équilibrées après inscription de 197 K€ d'excédent à capitaliser.

3.2 Concernant les crédits votés en section dotation

Concernant les recettes, celles-ci se décomposent de la façon suivante :

- ⤴ Variation des excédents capitalisés et bonis prescrits : 209 K€
- ⤴ Variation des provisions : 60 K€
- ⤴ Variation des autres prêteurs : 300 K€
- ⤴ Variation des actifs immobilisés : 171 K€

Soit un total de recettes de 740 K€

Concernant les dépenses, celles-ci se décomposent de la façon suivante :

- ⤴ Variation du fonds de provisions : 429 K€
- ⤴ Variation des actifs immobilisés : 311 K€

Soit un total de dépenses de 740 K€

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- me donner acte de la communication relative au compte financier 2020 et au budget 2021 ainsi qu'au rapport annuel relatif à l'activité et à la situation financière de la Caisse de Crédit Municipal de Dijon.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ